



Global Initiative to  
**End All Corporal Punishment  
of Children**

## Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE

Bulletin numéro 17: Décembre 2014

### **La principale information de ce numéro**

Au moment où nous publions notre dernier numéro de l'année 2014, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'au cours de cette année, dix pays supplémentaires figurent désormais sur la liste des pays interdisant tous les châtiments corporels – dont un pays d'Afrique (le Cap-Vert). Il s'agit à ce jour du plus grand nombre de pays ayant interdit les châtiments corporels au cours d'une année. Nous espérons que l'année prochaine enregistrera un plus grand nombre de pays interdisant les châtiments corporels dans tous les cadres, et nous vous souhaitons de joyeuses fêtes.

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes](#) ,
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches / Rapports / Publications](#)
6. [Revue de presse](#)
7. [Réunions et manifestations](#)
8. [Demande d'informations](#)

### **1. Qui sommes-nous?**

The Global Initiative est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtiments

corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique ([www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)). Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtimets corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtimets corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à manifester leur soutien en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtimets corporels en adhérant aux objectifs de Global Initiative à l'adresse suivante: [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)

## **2. Récents progrès en Afrique**

### **Avancées vers la réforme**

*Zambie*: La dernière version du projet de Constitution parue en octobre 2014 prévoit une interdiction claire des châtimets corporels dans tous les cadres, y compris au sein du foyer.

### **Opportunités en faveur de l'interdiction des châtimets corporels – demande d'informations**

Dans un certain nombre de pays africains, il existe des lois en cours de discussion qui fournissent des opportunités clés pour l'adoption de l'interdiction des châtimets corporels. Au Bénin, Burkina Faso, Niger, en Afrique du Sud, en Ouganda et en Zambie, les projets de lois en cours d'examen prévoient l'interdiction des châtimets corporels. Dans les pays suivants, l'interdiction serait prévue dans les projets de lois sur la protection de l'enfant mais nous n'avons été en mesure de vérifier s'ils prévoient une interdiction totale: Il s'agit de la République centrafricaine, des Comores, du Gabon, de la Guinée-Bissau et de l'Ile Maurice. Et dans les Etats suivants, nous savons que des projets de loi sur l'enfant / la famille sont en cours de discussion, mais nous n'avons aucune information sur une éventuelle disposition en faveur de l'interdiction des châtimets corporels: Il s'agit de l'Algérie, de l'Angola, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, Djibouti, la RD Congo, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Lybie, Madagascar, le Malawi, Sao Tomé-et-Principe et du Sénégal. Si vous avez la possibilité de nous fournir de plus amples informations sur l'état actuel de la réforme juridique dans un de ces Etats, merci de nous contacter. Courriel:

[vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)

## **3. Campagnes**

### **Campagnes nationales**

*Malawi*: Lors de la Journée nationale de prière et d'action pour la protection de l'enfance le 20 novembre 2014, des représentants de différents groupes religieux dont la *Malawi Interfaith AIDS Association* (MIAA), les ONG œuvrant pour les droits de l'enfant et le gouvernement se sont rencontrés pour s'engager en faveur d'actions en vue de mettre fin à la violence contre les enfants. Lors de cette manifestation, les enfants se sont exprimés sur les questions qui les touchent, notamment les châtimets corporels à l'école et les abus sexuels. Les enfants participant à la manifestation ont

encouragé les parents et chefs traditionnels à mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes, et à les élever avec amour et sans maltraitance. Les chefs religieux ont été encouragés à s’opposer d’avantage à toutes les formes de maltraitance des enfants au sein de leur communauté. Afin de les soutenir dans cette tâche, la MIAA et l’UNICEF ont publié un Manuel pour les chefs religieux qui devrait contribuer à la vulgarisation de la protection de l’enfance dans les cultes, les ateliers au sein des églises et des mosquées, ainsi que dans les centres de formation pour chefs religieux. La journée nationale de prière et d’action pour la protection de l’enfance fait suite au lancement d’un programme au cours du mois d’octobre, sur la promotion de la protection de l’enfance par le biais d’enseignements religieux. L’UNICEF, a introduit ce programme en partenariat avec la MIAA autour du thème suivant: “[Practice your faith, Protect Children](#)” (“Pratiquez votre foi, protégez vos enfants”). ([http://www.unicef.org/esaro/5440\\_mlw2014\\_day-of-prayer.html](http://www.unicef.org/esaro/5440_mlw2014_day-of-prayer.html))

[Retour au sommaire](#)

## 4. Actualités des droits de l’homme

### Principales décisions et recommandations, etc.

Le **Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes** et le **Comité des droits de l’enfant** ont conjointement émis une nouvelle recommandation générale / observation générale sur les pratiques néfastes, stipulant que les châtiments corporels sont reconnus comme étant une pratique néfaste. [La recommandation générale / observation générale](#) définit les pratiques néfastes comme étant des pratiques constituant un déni de la dignité et / ou de l’intégrité de la personne et une violation des droits de l’homme et des libertés fondamentales; elles constituent une discrimination à l’égard des femmes ou des enfants et ont des conséquences négatives pour eux; elles prévoient et / ou entretiennent des normes sociales qui perpétuent la domination masculine et l’inégalité à l’encontre des femmes et des enfants; et elles sont imposées aux femmes et aux enfants par la famille, par les membres de la communauté ou par la société en général. Les Comités ont exhorté les États à interdire explicitement les pratiques néfastes par le biais de la loi et ont indiqué que la recommandation générale / observation générale devra être considérée en conjonction avec l’Observation générale n ° 8 de 2006, du Comité des droits de l’enfant portant sur le droit de l’enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments.

Lors de sa 112e session (7-31 octobre 2014), le **Comité des droits de l’homme** a soulevé la question des châtiments corporels des enfants auprès du gouvernement du Burundi. Le Comité a émis des recommandations à l’endroit du Burundi, visant à interdire et éliminer les châtiments corporels dans tous les cadres.

### Briefings aux organes des droits humains

The Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l’homme avant l’examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l’homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d’identifier les ONG et institutions des droits de l’homme “clés” dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l’adresse suivante : [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux organes de suivi des traités, présentées ci-dessous, se basent sur des informations disponibles au moment où nous rédigeons ce Bulletin. Veuillez noter que ces informations peuvent changer à tout moment. Global Initiative demeure disponible pour

fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports (courriel : [vohito@endcoporalspunishment.org](mailto:vohito@endcoporalspunishment.org)).

#### *Comité des droits de l'enfant:*

- (1) La session 71 du Groupe de travail pré session aura lieu du 8 au 12 juin 2015. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour **le Benin, le Gabon, le Kenya, le Sénégal, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe**: La date limite de soumission des rapports est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2015.

#### *Comité contre la torture:*

- (1) La session 54 aura lieu du 20 avril au 15 mai 2015. Le Comité examinera le rapport du **Congo**: La date limite de soumission des rapports est **fixée au 6 avril 2015**.

#### *Comité des droits économiques, sociaux et culturels:*

- (1) La session 54 aura lieu du 23 février au 6 mars 2015. Le Comité examinera le rapport de **la Gambie**: Les rapports devront être soumis **6 semaines avant la session**.
- (2) La session 55 du Groupe de travail pré session aura lieu du 9 au 13 mars 2015. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour **le Burundi et le Maroc** : Les rapports devront être soumis **2 mois avant la session** (date exacte à confirmer).

#### *Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:*

- (1) La session 60 aura lieu du 16 février au 6 mars 2015. Le Comité examinera les rapports de **l'Érythrée et du Gabon**. Les rapports devront être soumis **deux semaines avant la session** (date exacte à confirmer).
- (2) La session 62 du Groupe de travail pré session aura lieu du 9 au 13 mars 2015. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour **le Liberia, Madagascar et le Malawi**. La date limite de soumission des rapports est **fixée au 2 février 2015**.

#### *Comité des droits des personnes handicapées :*

- (1) La session 3 du Groupe de travail pré session aura lieu du 20 au 24 avril 2015. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour **le Gabon, le Kenya et l'Île Maurice** : La date limite de soumission des rapports est **fixée au 4 mars 2015**.

#### *Comité des droits de l'homme:*

- (1) La session 113 aura lieu du 16 mars au 9 avril 2015. Le Comité examinera le rapport de la **Côte d'Ivoire**. La date limite de soumission des rapports est **fixée au 20 février 2015**. Lors de cette même session, la liste des points à traiter pour le Benin sera adoptée : La date limite de soumission des rapports est **fixée au 23 décembre 2014**.

### **L'Examen périodique universel**

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de

cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à : [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org)).

La 20e session de l'Examen périodique universel a eu lieu en octobre / novembre 2014. Des recommandations pour interdire les châtiments corporels ont été adressées à l'Angola (acceptées).

Les Etats qui ont été examinés lors de la 19ème session de l'Examen périodique universel, tenue en avril / mai 2014, ont répondu formellement aux recommandations sur les châtiments corporels au cours de la 27e session du Conseil des droits de l'homme du 8 au 26 septembre. Durant la 19e session de l'EPU, des recommandations sur les châtiments corporels ont été formulées à l'endroit d'Etats africains, notamment la Guinée équatoriale et l'Ethiopie. Les recommandations en vue d'interdire les châtiments corporels ont reçu une réponse mitigée ou peu claire de l'Ethiopie, et la Guinée équatoriale a accepté les recommandations pour éradiquer la pratique des châtiments corporels.

La date limite de soumission de rapports pour la 24e session (janvier / février 2016) est provisoirement fixée au **22 Juin 2015**, seront examinés: **le Mozambique, la Namibie, le Niger, les Seychelles, la Sierra Leone et la Somalie.**

[Retour au sommaire](#)

## 5. Ressources : Recherches / Rapports / Publications

### \*NOUVELLES PUBLICATIONS DE GLOBAL INITIATIVE POUR SOUTENIR LA CAMPAGNE \*

L'Afrique occidentale et centrale abrite environ 237 millions d'enfants. Quatre vingt quinze pour cent d'entre eux vivent dans des Etats au sein desquels ils ne sont pas juridiquement protégés contre les châtiments corporels au sein de la famille et dans d'autres cadres. Le nouveau rapport de Global Initiative – *Interdire les châtiments corporels des enfants en Afrique occidentale et centrale : Rapport d'étape 2014* – publié en partenariat avec Plan International et Save the Children passe en revue les progrès effectués en faveur de l'interdiction des châtiments corporels des enfants dans la région. L'urgent message tiré du rapport est que presque tous les Etats d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale disposent d'opportunités pour s'acquitter de leurs engagements en faveur de l'interdiction de tous les châtiments corporels des enfants, dans tous les cadres de leur vie quotidienne. Ayant pour objectif de promouvoir une action immédiate en faveur de ces opportunités d'interdiction, le rapport présente le statut juridique des châtiments corporels et les réformes nécessaires à l'obtention de l'interdiction dans tous les Etats d'Afrique occidentale et centrale ; il fournit également des conseils sur le processus de réforme juridique. Le rapport est disponible en [français](#) et en [anglais](#). Pour obtenir des exemplaires, veuillez contacter l'adresse suivante : [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org).

Le dernier rapport de Global Initiative et Save the Children – *Ending legalised violence against children: Global Progress to December 2014 (Mettre fin à la violence légalisée contre les enfants: Rapport d'étape jusqu' à décembre 2014)* – présente l'élargissement de la liste d'Etats interdisant et s'engageant en faveur de l'interdiction de tous les châtiments corporels. Le rapport met en lumière le plaidoyer religieux grandissant en faveur de l'interdiction, ainsi que les recherches de plus en plus systématiques et rigoureuses, rendant ainsi visible cette forme de violence subie par les enfants au quotidien. Constitué de faits et chiffres – bons et mauvais – et soulignant les normes internationales des droits de l'homme, ainsi que la signification de l'obligation de protéger les enfants des châtiments corporels en termes de réforme juridique, le rapport vise à provoquer et à soutenir le plaidoyer sur cette question.

Les nouvelles éditions des dépliants sur les *Progrès et Retards en Afrique* (en [français](#) et en [anglais](#)) ainsi

que les dépliants sur les *Progrès et Retards au plan mondial* (en [anglais](#)), sont désormais disponibles. Les dépliants visent à soutenir le plaidoyer en faveur de la réforme juridique pour interdire les châtimets corporels ; ils comprennent des représentations graphiques d'informations clés sur les progrès actuels en faveur de l'interdiction, identifiant les Etats effectuant des progrès, et les Etats dans lesquels peu ou pas de progrès semblent avoir été réalisés. Ils comprennent également les résultats du processus de l'EPU et d'autres informations utiles. Pour obtenir des exemplaires, veuillez contacter l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

## Ressources nationales

*Afrique du Sud: The South African Child Gauge 2014* publié par l'Institut des enfants de l'Université du Cap a révélé que les enfants âgés de 0 à 5 ans sont particulièrement susceptibles de subir des punitions physiques et des abus au sein du foyer, ils sont plus vulnérables aux conséquences négatives à long terme. Le rapport a révélé que le risque de subir des abus physiques et des châtimets corporels se situe à tous les niveaux socio économiques et dans tous les types de famille, même si la probabilité de trouver la majorité d'enfants à risque en Afrique du Sud est plus grande au sein de familles vulnérables. Le rapport recommande le renforcement de la protection des nourrissons et des enfants, ainsi que la prestation de programmes de parentalité non-violente. Disponible uniquement en anglais. (Mathews S, Jamieson L, Lake L & Smith C (eds) (2014) *South African Child Gauge 2014*. Cape Town: Children's Institute, University of Cape Town)

[Retour au sommaire](#)

## 6. Revue de presse

*Afrique du Sud:* Dans une tribune publiée dans un journal, une élève exprime ses sentiments et sa détermination après avoir reçu 21 coups de fouet de la part de son instituteur, pour ne pas être allée en cours et n'avoir pas fait ses devoirs. Dans le cadre d'une campagne scolaire organisée par l'ONG Equal Education, l'élève et ses pairs se sont rendus compte que malgré l'interdiction légale des châtimets corporels en milieu scolaire, l'usage des châtimets corporels demeure répandu au sein des écoles des townships de la province du Cap occidental. L'élève et ses pairs ont mobilisé leurs camarades, ainsi que les membres de la communauté pour qu'ils se joignent à eux, et appellent à l'élimination des châtimets corporels en milieu scolaire. (*Mail & Guardian*, 4 décembre 2014)

*Algérie:* Le ministère de la justice a annoncé l'ouverture d'une enquête après la diffusion sur internet d'une vidéo montrant un parent algérien brutalisant un enfant. La vidéo qui a été largement partagée sur les réseaux sociaux, a suscité des réactions d'indignation. (*TSA*, 1<sup>er</sup> décembre 2014)

*Ghana :* Lors d'un atelier sur la discipline positive soutenu par l'ONG *Network of Communities in Development* (NOCID) et qui a eu lieu à Kadjebi, la directrice des programmes d'ActionAid Mme Dorothy Konadu, a constaté qu'au Ghana les élèves continuaient d'être victimes de châtimets corporels en dépit des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, et malgré une protection prévue par la Constitution. Mme Konadu a appelé à recourir à la discipline positive en tant que méthode efficace d'enseignement, et moyen d'inculquer une auto discipline aux enfants, à l'opposé des châtimets corporels qui causent de la douleur, suscitent la peur et anéantissent toute créativité. ActionAid et NOCID ont lancé un programme d'un an visant à introduire des méthodes alternatives aux châtimets corporels, et qui sera mis en oeuvre dans différentes communes du Ghana. (*GNA*, 20 novembre 2014)

*Ouganda :* Une baby-sitter ougandaise a été condamnée à 4 ans de prison après avoir été confondue par

une vidéo sur laquelle on la voyait donner des coups de pied à une fillette de 18 mois, et lui piétiner le dos de tout son poids après que la fillette eut vomi. La juge Lillian Buchan du tribunal de Kampala a estimé que l'accusée avait commis des actes "injustifiables et inexcusables" et a affirmé avoir prononcé cette peine en raison "de la cruauté exercée" sur "un enfant innocent et sans défense". (AFP, 15 décembre 2014)

Après qu'un enseignant eut été arrêté pour avoir battu une fille qui est tombée dans le coma, l'éditorial d'un journal a critiqué l'usage continu des châtiments corporels par les enseignants à l'école. L'éditorial appelle à des sanctions plus dures contre les enseignants, ainsi qu'à l'adoption d'approches positives, non violentes pour discipliner les enfants à la maison, à l'école et dans les institutions. Le journal exhorte les parents, les inspecteurs de l'éducation nationale et le ministère de l'éducation et des sports, à mieux surveiller, protéger et promouvoir le bien-être de l'enfant. (*The Monitor*, 10 novembre 2014). NB: En Ouganda, les châtiments corporels des enfants sont illicites dans le système pénal, mais ils ne sont pas interdits par la loi au sein du foyer, dans les structures d'accueil, les garderies, et à l'école.

[Retour au sommaire](#)

## 7. Réunions et manifestations

**Ending Corporal Punishment: Sweden and South Africa Perspectives: 20 November 2014, Pretoria, South Africa (*Mettre fin aux châtiments corporels: Perspectives suédoises et sud africaines: 20 novembre 2014, Pretoria, Afrique du Sud*)**

Afin de célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant le 20 novembre 2014, l'organisation [Save the Children South Africa](#) et l'ambassade de Suède en Afrique du Sud ont conjointement parrainé un séminaire pour mettre fin aux châtiments corporels en Afrique du Sud. L'évènement a abordé des questions portant notamment sur l'impact des châtiments corporels sur le développement psychologique et cognitif des enfants; les enseignements tirés de l'expérience suédoise depuis l'interdiction des châtiments corporels 30 ans plus tôt; les réponses des organes de suivi des traités internationaux et régionaux (Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant); l'expérience tirée des campagnes en faveur de l'interdiction en Afrique; ainsi que les progrès et perspectives concernant l'élimination et l'interdiction des châtiments corporels en Afrique du Sud. Au nombre des participants figuraient S.E. M. Anders Hagelberg, ambassadeur de Suède en Afrique du Sud, le Pr. Benyam Mezmur, Président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et vice - président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, ainsi que des universitaires et des organisations de la société civile œuvrant pour les droits de l'enfant.

[Retour au sommaire](#)

## 8. Demande d'informations

**Promotion de la discipline positive et non violente**

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à:

[elinor@endcorporalpunishment.org](mailto:elinor@endcorporalpunishment.org) pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

## Recherche portant sur les châtimets corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtimets corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtimets corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtimets corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante : [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

### Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative :

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtimets corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtimets corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtimets corporels des enfants

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org). Nous envoyons ce Bulletin aux supporters des objectifs de Global Initiative et à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos prochains numéros, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org). Si votre organisation ne fait pas partie de notre liste de supporters, merci d'y souscrire (en ligne sur le site suivant: [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org) ou par courriel: [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org)).

*« Il est impossible de créer une Afrique digne des enfants dans un environnement où certaines de nos lois et pratiques cautionnent la violence contre les enfants. »*

(Benyam Dawit Mezmur, Président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ;  
Vice - président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies)

[Retour au sommaire](#)